

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 22 juin, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINTE-CROIX, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le jeudi 15 juin 2023, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel LEVRAT

Présents : Mesdames BERTHIER-CASSET, BOUCHARD, GENEVOIS-MEITRE, GONIN, OBADIA  
Messieurs CURTAT, DIDIER, DONGUY, HAUTAPLAIN, LEVRAT, MARTIN, RABATEL

Absent(es) excusé(es) : Monsieur Joël MEANT ayant donné pouvoir à Monsieur Michel LEVRAT  
Madame Laurence CHOUTEAU ayant donné pouvoir à Madame Corine GONIN

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination du secrétaire de séance. Madame Sylvie GENEVOIS-MEITRE a été désignée à l'unanimité pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Le compte rendu de la session du 11 avril 2023 est validé à l'unanimité.

La feuille d'émargement signée par l'ensemble des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

### **1- Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) – Présentation du projet par le Président de la 3CM pour consultation et avis des communes**

*Pour rappel*, le projet de territoire compte 3 piliers :

- Citoyenneté
- Transition écologique (incluant la mobilité)
- Numérique.

La 3CM, à travers son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), souhaite agir efficacement à l'échelle de son territoire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, favoriser les énergies renouvelables, améliorer la qualité de l'air et le cadre de vie.

Pour répondre au défi, le projet de territoire (2021) intègre un axe mobilité avec 9 actions :

- Réaliser un schéma directeur de la mobilité ;
- Mise à jour du schéma modes doux ;
- Déploiement des infrastructures et services modes doux ;
- Faciliter l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE) ;
- Favoriser le déploiement de nouveaux systèmes de mobilité ;
- Renforcer l'offre de stationnement ;
- Accompagnement des personnes qui ne peuvent accéder à la voiture individuelle ;
- Amélioration de l'offre TER ;
- Déploiement de l'offre en transport en commun.

Monsieur GUILLOT-VIGNOT est venu présenter le projet de Plan de Mobilité Simplifié de la 3CM.

En 2019, la 3CM était composée de 1586 entreprises, correspondant aujourd'hui à plus de 10 000 emplois. Près de 60% des emplois sont occupés par des personnes habitant à l'extérieur de la 3CM.

Près de 1 000 nouveaux emplois vont être créés ces prochaines années ; cela aura pour impact de multiplier les déplacements en interne à la 3CM et depuis l'extérieur à destination des ZAE, mais aussi d'augmenter le trafic PL, selon le type d'activité développée.

Aujourd'hui, on comptabilise :

- 44 300 déplacements internes sur le territoire de la 3CM (50% en voiture, 43% à pied, 4% en transports en commun et 3% à vélo)
- 17 000 déplacements avec la Métropole de Lyon (79% voiture, 18% TC, 3% vélo)
- 12 100 déplacements avec la CC Miribel Plateau (79% voiture, 19% TC, 2% marche)
- 11 600 déplacements avec la CC Plaine de l'Ain (92% voiture, 8% TC)
- 2 300 déplacements avec la CC de la Dombes
- 1 100 déplacements avec le Balcon du Dauphiné

**4 grandes orientations** ont été définies pour guider l'élaboration du plan d'action du PDMS :

- Aménager l'espace public et partager la voirie pour faciliter les déplacements de tous : le vélo doit être une pratique à développer sur la 3CM et au-delà. L'aménagement de la voirie est une composante indispensable pour favoriser la pratique des modes actifs. Il s'agit à la fois de développer les aménagements dédiés aux modes actifs mais aussi de raisonner la place et l'avenir de la voiture dans l'espace public et aux abords des gares. On parle alors de mailler le territoire en aménagements cyclables et d'apaiser la RD1084. Ce maillage comprend également le stationnement, l'accès aux gares et centres-bourgs et les parkings de covoiturage.
- Créer un bouquet d'offres et de services de mobilité active, partagée et inclusive : pour réduire l'usage de la voiture, il est indispensable de proposer de nouveaux services de mobilité durable qui répondent à la fois aux besoins aux habitants et usagers de la 3CM et aux enjeux actuels écologiques, sociaux et économiques. Les « Solutions de Transports 3CM » se doivent de devenir une marque du territoire. Il s'agit à la fois de développer l'offre de transport en commun de la 3CM pour mailler finement le territoire autour de l'offre structurante de la Région (Cars Région, offre TER...) mais aussi de proposer des services de mobilité complémentaires comme de la location de vélos ou une offre de covoiturage dynamique.
- Faire émerger une politique de mobilité en connexion avec les territoires limitrophes : le territoire de la 3CM est marqué par d'importants flux avec la métropole de Lyon et les territoires limitrophes. Afin de proposer des alternatives crédibles pour ces déplacements hors du territoire de la 3CM et d'inscrire l'offre de la 3CM dans un parcours intermodal, les politiques de mobilité de la 3CM doivent être conçues en lien avec la Région Auvergne-Rhône Alpes, autorité organisatrice et chef de file des mobilités à l'échelle régionale, les territoires limitrophes et le SMT AML (Syndicat des Mobilités des Territoires de l'Aire métropolitaine Lyonnaise). Des projets partenariaux doivent être initiés pour proposer des solutions de mobilité qui répondent aux besoins des usagers : offre, tarification, information des voyageurs, ...
- Accompagner les changements de comportements vers une mobilité plus durable : la



mise en place de services de mobilité est indispensable pour favoriser l'usage de modes de transport plus durables. Cependant, leurs utilisations sont profondément liées à leur appropriation par les usagers et aux dynamiques de changement de comportement. Des mesures d'accompagnement et de promotion auprès des différents publics est nécessaire pour lever les freins psychologiques à l'utilisation de mode de transport alternatif à la voiture individuelle ou pour rendre visible auprès des publics fragiles les offres de transport disponibles pour les sortir de l'isolement social et professionnel. On pense notamment à la mise en place de pédibus pour les scolaires ou encore, à la solidarité entre voisins pour les publics fragiles.

L'ensemble de l'étude du PdMS est d'ores et déjà consultable sur le site de la 3CM. Il fera l'objet d'une consultation sur 3 mois auprès de divers partenaires : les conseils municipaux, le conseil départemental, le conseil régional et les AOM limitrophes. Pourront également émettre un avis suivant demande : la chambre consulaire, associations de PMR, associations agréées de protection de l'environnement, autorités chargées des infrastructures de charge de véhicules électriques, gaz ou hydrogène. L'étude comprend également une enquête auprès des citoyens en phase 1, plusieurs ateliers de concertation avec les entreprises (phase 2 et 3), les citoyens (phase 3) et les partenaires de la 3CM (phase 1 et 3).

## **2- Rapport d'intervention de l'EPF de l'Ain concernant le rachat du bar / restaurant l'Algéria**

L'EPF (Etablissement Public Foncier) a récemment visité l'Algéria et établira prochainement une offre qu'il soumettra aux propriétaires.

## **3- Planning prévisionnel du nouveau site internet de la commune**

Le nouveau site internet de la commune est en cours d'élaboration depuis près de deux ans... La 3CM nous informe qu'il sera finalisé d'ici la fin de l'année pour une mise en ligne envisagée en janvier 2024.

## **4- Questions diverses :**

- **CDD Madame Laurence DI RIENZO** : Madame DI RIENZO a informé Monsieur le Maire de son intention de ne pas renouveler son contrat. La commune recherche donc une personne pour la remplacer.  
D'autre part, à la prochaine rentrée scolaire, ce sont 62 enfants qui fréquenteront l'école, dont la grande majorité prendront leur repas à la cantine. D'où la nécessité de recruter une personne supplémentaire pour le service.  
**Ce sont donc deux personnes que la municipalité recherche** pour assurer les tâches suivantes : ménage mairie et école, portage de repas et service cantine. N'hésitez pas à communiquer ces offres d'emploi autour de vous !
- **Congés d'été des agents communaux** :  
**Philippe HEUZE** du 17 au 20/07/2023 inclus (reprise le 21/07/2023) – Messieurs Alain CURTAT et Michel DONGUY assureront l'arrosage des fleurs durant cette période-.  
et du 31 juillet au 18 août 2023 inclus (reprise le 21/08/2023) ;

**Nathalie BOUYSSON** du 07 au 18 août 2023 inclus (reprise le 21/08/2023).

**La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au Mercredi 12 juillet, à 19 heures.**

La séance est levée à 20 heures 50.

Le Maire,  
Michel LEVRAT

